
  
de 1/2 à  
1 journée

  
Mesures  
connectées

  
À distance et  
sur votre site

  
OPCO

**Nouvelle Route**  
mobilité dur@ble

## Autorisation de conduite des véhicules légers professionnels

Réf : fiche 4.2  
Version : V-02  
Date version : 03/01/2022  
VL - VUL

### Public concerné : Qui

- Toute personne qui, dans le cadre de son activité professionnelle, conduit un véhicule léger de l'entreprise

### Mise en œuvre : Quoi

- Formation qui combine apports théoriques et mises en situations pratiques sur route ouverte au volant du véhicule.

### Lieux : Où

- À la maison ou au bureau pour la théorie  
- Sur le site de l'entreprise pour la pratique

### Délai : Quand

- Tout au long de l'année  
- Groupes de 3 à 9 personnes environ

### Descriptif : Comment

- 3h30 de formation théorique  
- 3h30 de formation pratique par groupe de 3 personnes ou 1h en individuel.

### Bénéfices : Pourquoi

- Réduire l'accidentalité  
- Optimiser l'usage des véhicules de l'entreprise  
- Répondre à l'obligation interne de formation

### Compléments :

De plus en plus de sociétés ont normalisé une formation initiale à la conduite des véhicules professionnels.

Que ce soit pour réduire l'accidentalité, l'usure des véhicules ou tout simplement pour valider la capacité de conduite de son personnel, ces sociétés ont rendu obligatoires ces formations avant toute conduite.

Notre module «autorisation de conduite sur VL» s'adapte aux obligations définies par nos clients afin d'apporter l'ensemble des connaissances et validations identifiées dans leur règlement intérieur.

Groupes de 3 à 9 stagiaires en intra entreprise.

Organisation adaptable à vos contraintes (horaires, lieux, nombre de stagiaires, etc).

Formation théorique en présentiel, distanciel ou e-learning.

Prise en charge OPCO selon les accords en cours.

Support de formation sur clé USB remis à chaque stagiaire.

